VOTRE ADMISSION À L'HÔPITAL

Centre Hospitalier de Montauban

ADMISSION PROGRAMMÉE

Hospitalisation en ambulatoire

Consultation et prescription par un médecin

EN CAS D'URGENCE

URGENCES

ADMISSION SUITE À UNE CONSULTATION EXTERNE

Après consultation, prise de rendez-vous pour une hospitalisation

Vous serez d'abord admis aux urgences où vous recevrez les premiers soins avant d'être transféré dans l'unité qui correspond le mieux à votre pathologie.

Les informations essentielles pour l'ouverture du dossier administratif seront recueillies à votre arrivée. Elles devront être complétées, par vous-même ou par un proche, au bureau des admissions, ***pendant votre séjour ou votre sortie.***

BUREAU DES ADMISSIONS

Pour vos démarches administratives, le personnel du Bureau des Admissions vous recevra dans ses locaux aux horaires d'ouverture suivants : du Lundi au Vendredi : 8h00 à 18h00